

NEOCOM MULTIMEDIA

**Société Anonyme au capital de 1.271.603 Euros
37/41, rue GUIBAL
13003 - MARSEILLE**

RCS MARSEILLE B 337 744 403

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

**CERA
120, rue de Javel
75015 - PARIS**

**Patrice TOTIER
57, rue Pierre Semard
92320 - CHATILLON**

**Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Paris et de Versailles**

NEOCOM MULTIMEDIA S.A.

Siège social : 37/41, rue Guibal – 13003 MARSEILLE

Capital Social : € 1.271.603

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Avec la Société PEL SARL**

Personne intéressée : Monsieur Didier DERDERIAN (Président du Conseil d'Administration de NEOCOM MULTIMEDIA, gérant de PEL).

Nature et objet :

1. Conventions de locations et sous-locations

. Votre société a facturé un montant de 1.705.81 euros pour les locaux sis 70, boulevard Louis Blanc à LA ROCHE SUR YON (85).

. Votre société a pris en charge un montant de 15.544.50 euros au titre des loyers des locaux sis au 5, rue Platon à Paris (75).

2. Avances financières :

. Au 31/12/2011, votre société ne détient une dette en compte courant, rémunérée au taux de 4%, d'un montant de 26.456,18 €. Une charge de 6.834 € a été comptabilisée au titre des avances qui lui ont été consenties au cours de l'exercice.

- **Avec la Société GRAAL-NETWORK SARL**

Personne intéressée : NEOCOM MULTIMEDIA SA détenant à hauteur de 88 % la société GRAAL NETWORK SARL

- NEOCOM MULTIMEDIA a signé avec sa filiale un contrat de maintenance et de développement du Minitel, pour une durée de deux ans à date d'effet au 1^{er} janvier 2010, aux conditions suivantes :

- la rémunération est fixée à 10% de la marge nette mensuelle du Minitel avec un minimum mensuel de 2.000 € pendant les 12 premiers mois dans le cas où la marge nette est inférieure à 20.000 € et supérieure à 2.000 €,

A ce titre, et pour l'exercice 2011, votre société a pris en charge la somme de 24.424,21 €.

- **Avec la Société NEOCOM MULTIMEDIA LIMITED**

Personne intéressée : Monsieur Didier DERDERIAN (Président du Conseil d'Administration de NEOCOM MULTIMEDIA, gérant de NEOCOM MULTIMEDIA Ltd).

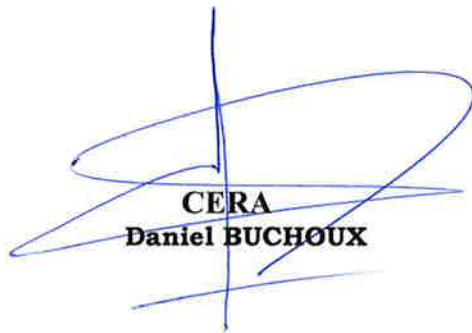
Nature et objet : Avance financière

Votre société détient dans ses comptes clos au 31/12/2011 une avance financière sans échéance de remboursement et sans rémunération d'un montant de 6.786,35 euros.

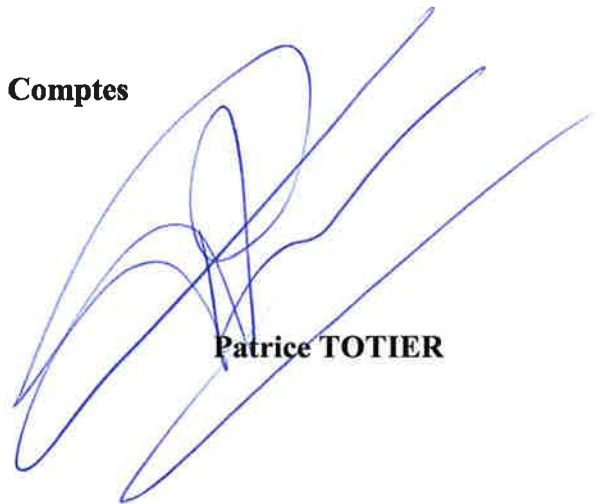
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris, le 3 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes



CERA
Daniel BUCHOUX



Patrice TOTIER